



2024/

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**DÉCISION N°2024/369
Du 23 décembre 2024**

**Signature du marché de location de cars avec chauffeurs pour les
besoins de la commune de Ris-Orangis - Marché 2024-30**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2124-2 1° du code de la commande publique relatif aux procédures formalisées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est supérieure aux seuils européens,

VU les articles R2162-2, R.2162-4 2°R2162-13 à R2162-14 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire,

VU le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 19 décembre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques en vue d'assurer des prestations de location de cars avec chauffeurs pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130),

CONSIDÉRANT que le marché a été organisé sous la forme d'une procédure formalisée avec l'envoi d'une publicité couplée au JOUE et au BOAMP, le 21 octobre 2024,

CONSIDÉRANT que deux (02) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 25 novembre 2024 à 12 heures 00,

CONSIDÉRANT que la société Cars Nedroma dont le siège social se situe ZA des Guyard, rue des Guyards - 91.200 Athis-Mons, a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-30 :

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif à la location de cars avec chauffeurs pour les besoins de la commune de Ris-Orangis avec la société Cars Nedroma dont le siège social se situe ZA des Guyard, rue des Guyards - 91.200 Athis-Mons.

2024/

ARTICLE 2 : ARRETE le montant du marché à bon de commande sans minimum et avec le maximum de 1.600 000 € HT sur une durée de 48 mois à compter du 20 février 2025.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision sera affichée à la porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 24 DÉC. 2024

Publié le : 24 DÉC. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 23 décembre 2024

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du maire
RIADHE OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 24/12/2024 à 09:49